

CONJONCTURE FINANCIÈRE

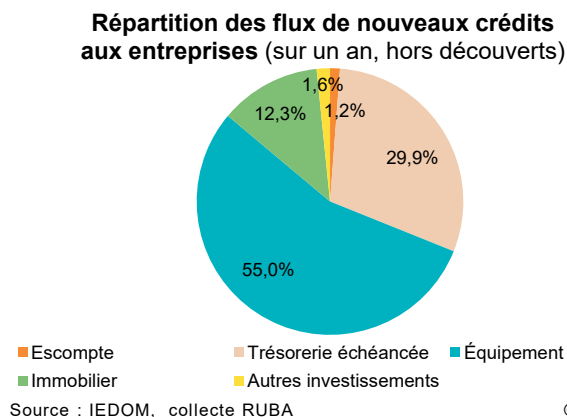
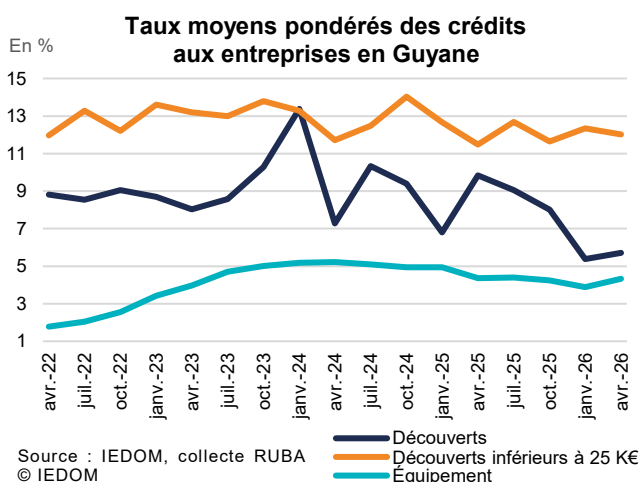
Taux des crédits aux entreprises Guyane 2^e trimestre 2026

Des taux de crédit toujours favorables malgré une remontée ponctuelle

• Au 2^e trimestre 2026, le taux moyen des découverts en Guyane s'établit à 5,71 %, en hausse de 33 points de base (pdb) par rapport au trimestre précédent. Malgré cette légère remontée, il demeure en fort recul sur un an (-413 pdb). Les découverts de moins de 25 K€ enregistrent quant à eux une baisse de 32 pdb sur trois mois, à 12,03 %, mais leur taux demeure supérieur à celui observé un an auparavant (+55 pdb). À l'échelle nationale, le taux moyen des découverts recule légèrement à 4,64 % (-7 pdb sur le trimestre et -23 pdb sur un an). De même, le taux moyen des découverts inférieurs à 25 K€ diminue de 19 pdb sur trois mois et de 8 pdb sur un an, pour s'établir à 9,71 %.

• Le taux moyen des crédits à l'équipement en Guyane repart à la hausse au 2^e trimestre 2026 et atteint 4,33 %, soit +45 pdb par rapport au trimestre précédent. Il demeure toutefois quasiment stable sur un an (-3 pdb). Au niveau national, le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit à 3,57 %, en hausse de 11 pdb sur le trimestre, mais pratiquement inchangé par rapport à avril 2025 (-1 pdb).

Caractéristiques des nouveaux crédits¹

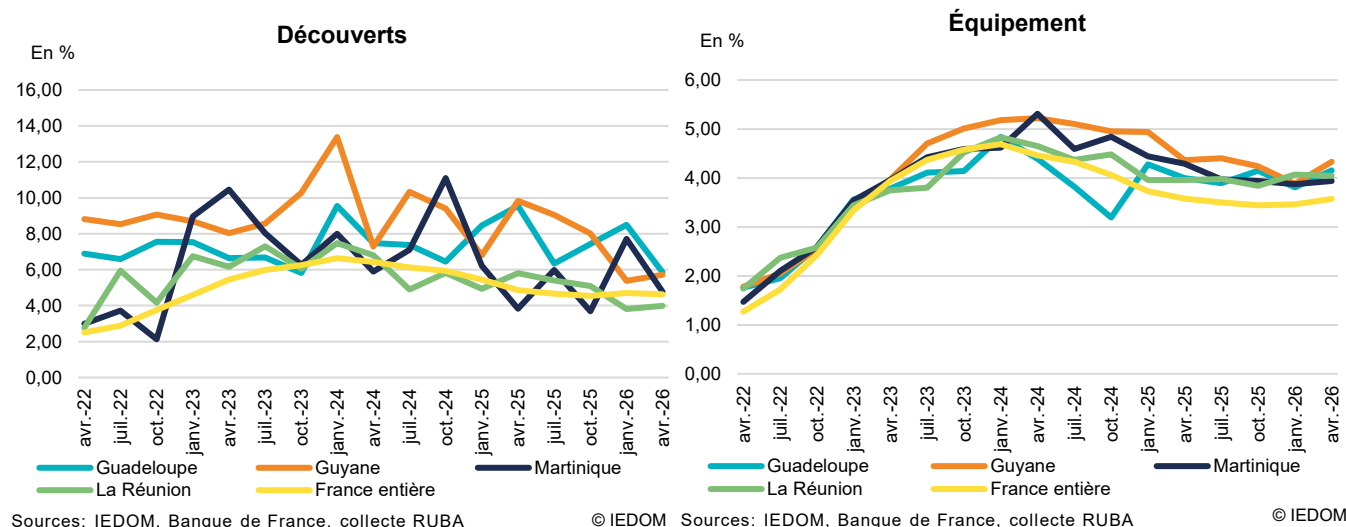


¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyens pondérés en avril 2026 (%)		Taux moyens pondérés en janvier 2026 (%)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière
Découverts	5,71	4,64	5,38	4,71	-	-	42	-	-	-
de moins de 25 000 €	12,03	9,71	12,35	9,90	-	-	44	-	-	-
Équipement	4,33	3,57	3,88	3,46	127	113	100	78	4,57	3,60

Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : T. de GUBERNATIS ■ Responsable de la rédaction : A. HUC

Rédaction : F. OLLIVIER ■ Éditeur : IEDOM